

Liste régionale des espèces potentiellement sensibles pour la diffusion des données

Volet Faune
Auvergne

PRÉSENTATION DE LA LISTE RÉGIONALE

VERSION PRÉSENTÉE AU CSRPN EN DATE DU 24/03/2015



L'Apollon (F. FOURNIER - SHNAO)



Couleuvre esculape (Ch. LEMARCHAND)



Castor (Ch. LEMARCHAND)



Argyronète (Ch. LEMARCHAND)

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

01 avril 2015



Coordination

David HAPPE, chargé de mission « connaissance et conservation des espèces » à la DREAL Auvergne,

Membres du groupe de travail

Christian AMBLARD, président et co-rapporteur du CSRPN (faune vertébrée),

Sabine BOURSANGE, chargée de mission à la LPO Auvergne (faune vertébrée),

Samuel ESNOUF, chargé de mission au CEN Auvergne (faune vertébrée),

François FOURNIER, président de l'association entomologique d'Auvergne (faune invertébrée),

Charles LEMARCHAND, chargé d'étude au Groupe Mammalogique d'Auvergne et co-rapporteur du CSRPN (faune vertébrée),

Laurent LONGCHAMBON, observatoire des amphibiens (faune vertébrée) ,

Aurélié SOISSONS, chargée de mission au CEN Auvergne (invertébrée),

Laurent VELLE, membre du réseau entomologie à l'ONF et agent sur la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (invertébrée),

Olivier VILLEPOUX, co-rapporteur du CSRPN (faune invertébrée),

Sylvain VRIGNAUD, co-rapporteur du CSRPN (faune invertébrée).

Autres personnes consultées

Matthieu BERNARD, président de l'association Chauve-Souris Auvergne (faune vertébrée),

Benjamin CALMONT, chargé d'étude à la SHNAO (faune invertébrée),

François DESMOLES, technicien à la FDPPMA du Puy-de-Dôme (faune vertébrée),

Sylvain GAUMET, observatoire des amphibiens (faune vertébrée),

Lilian GIRARD, chargé d'étude à l'association Chauve-Souris Auvergne (faune vertébrée),

Nicolas LOLIVE, observatoires des amphibiens (faune vertébrée),

Solène MULLER, observatoire des amphibiens (faune vertébrée),

Samuel RIOLS, chargé de mission LPO (faune vertébrée),

Alexandre TEYNIE, chargé d'étude à la SHNAO,

Pierre TOURRET, chargé de mission LPO (faune vertébrée).

Présentation synthétique de la démarche et des résultats

Contexte général

Une multitude de données sur la nature et les paysages est produite chaque année par de nombreux acteurs sur les territoires, selon des méthodes et des formats différents, ce qui rend complexes les échanges de données et la nécessaire production de synthèses à différentes échelles. La diffusion des connaissances sur les éléments du patrimoine naturel assure un porter à connaissance afin d'éviter des impacts qui pourraient survenir en cas de méconnaissance des enjeux biologiques ou géologiques d'un site. Cependant, dans de rares cas encadrés par le droit de l'environnement, la diffusion de données peut engendrer des risques d'atteintes supplémentaires aux espèces, habitats ou éléments géologiques.

Juridiquement, le protocole du SINP (circulaire du ministère de l'Écologie en date du 15 mai 2013) définit les données sensibles. Ce sont les données, visées à l'article L. 124-4 alinéa 8 du code de l'environnement, dont la consultation ou la communication porte atteinte à la protection de l'environnement.

Le protocole du SINP prévoit que les données élémentaires d'échange (DEE) estampillées « sensibles » soient uniquement accessibles aux autorités publiques, contrairement aux autres données élémentaires d'échange qui sont accessibles à tous. Par autorités publiques, le protocole indique qu'il s'agit des autorités visées à l'article L. 124-3 du code de l'environnement, à savoir l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les personnes morales chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement.

Concrètement, dans le SINP, une liste des éléments ou données naturalistes sensibles doit constituer un référentiel utilisable par les plates-formes régionales ou thématiques pour le traitement des données élémentaires d'échange (contrôle, qualification, identification) et leur mise à disposition dans la plate-forme nationale. Il s'agit d'établir une liste d'objets (taxons, syntaxons...) pour lesquels la divulgation au grand public des localisations précises serait préjudiciable.

A la demande du ministère, chaque DREAL a été missionnée pour proposer une première liste d'objets sensibles s'intéressant au taxons. Les travaux portant sur les syntaxons phytosociologiques et les éléments du patrimoine géologique feront l'objet de travaux et de consultations ultérieurs.

Définition de la notion de donnée sensible

Le protocole du SINP (2013) donne la définition suivante des données sensibles dans son article 2 : « Ce sont les données répondant aux critères visés à l'article L. 124-4 du code de l'environnement dont la consultation ou la communication porte atteinte notamment à la protection de l'environnement auquel elles se rapportent. » Un élément ou objet (taxon, un syntaxon, type d'habitat naturel ou élément géologique) qualifié de potentiellement sensible traduit le fait que l'élément n'est pas sensible dans l'absolu mais devient sensible lorsqu'il est associé à la localisation, la date ou la période, le nom du ou des observateurs, la précision de l'observation, le stade biologique... De manière très opérationnelle, la sensibilité d'un élément ou d'une donnée est généralement fonction de sa précision géographique. La liste des espèces potentiellement sensibles se doit donc d'identifier les espèces concernées mais également le « grain de sensibilité », autrement-dit le niveau de restitution géographique acceptable pour que la diffusion de l'information ne soit pas préjudiciable aux populations et/ou individus de l'espèce concernée.

Méthode de travail

S'agissant de la méthodologie utilisée pour dresser la liste des espèces potentiellement sensibles, les auteurs du présent rapport renvoient le lecteur à la consultation du Guide technique sur la définition et la gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP établi par le MNHN-SPN (Touroult J. et *al.*, 2014). Outre ce guide méthodologique, il appartient de rappeler qu'une liste nationale a été dressée (23/04/2014) et comprend 47 espèces.

Au niveau régional, d'un point de vue organisationnel, la DREAL Auvergne a souhaité identifier deux « chantiers » distincts traitant respectivement de la flore et de la faune. S'agissant de la flore, l'organisation et l'établissement de la liste a été confiée au conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC), sous la coordination technique de Philippe Antonetti, responsable du pôle « flore vasculaire ». Concernant la faune, la DREAL a assuré directement la coordination des travaux.

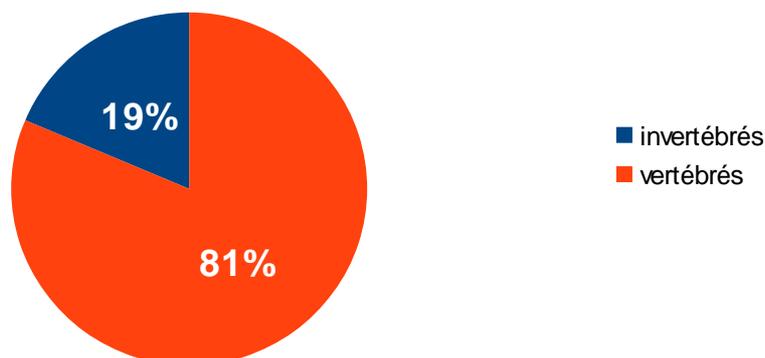
En amont des travaux, la DREAL a souhaité pleinement associer le CSRPN afin de recueillir son analyse critique de la méthodologie préconisée par le MNHN et l'associer aux travaux d'évaluation du niveau de sensibilité des espèces. Dans ce cadre, le CSRPN a désigné plusieurs rapporteurs qui ont pu suivre le processus d'évaluation tout au long des travaux. Afin que ces travaux soient les plus efficaces possibles, la DREAL a souhaité fonctionner en groupes de travail s'intéressant distinctement à la faune vertébrée et à la faune invertébrée. Cette méthode de travail est apparue adaptée car elle a permis d'optimiser l'implication des experts sollicités et une meilleure appropriation de la méthodologie en l'adaptant plus précisément aux différents groupes taxonomiques traités.

Après validation du CSRPN, le travail d'évaluation des espèces a concerné l'ensemble des groupes taxonomiques pour lesquels des indications de patrimonialité (listes rouges, espèces déterminantes ZNIEFF, autres indices spécifiques adaptés des groupes spécifiques...) étaient connues. Ainsi, s'agissant de la faune, ont été évalués sur la base de la méthodologie proposée les groupes taxonomiques suivants : amphibiens, araignées, décapodes, insectes (coléoptères, lépidoptères, odonates et orthoptères), mollusques, mammifères, oiseaux, poissons et reptiles.

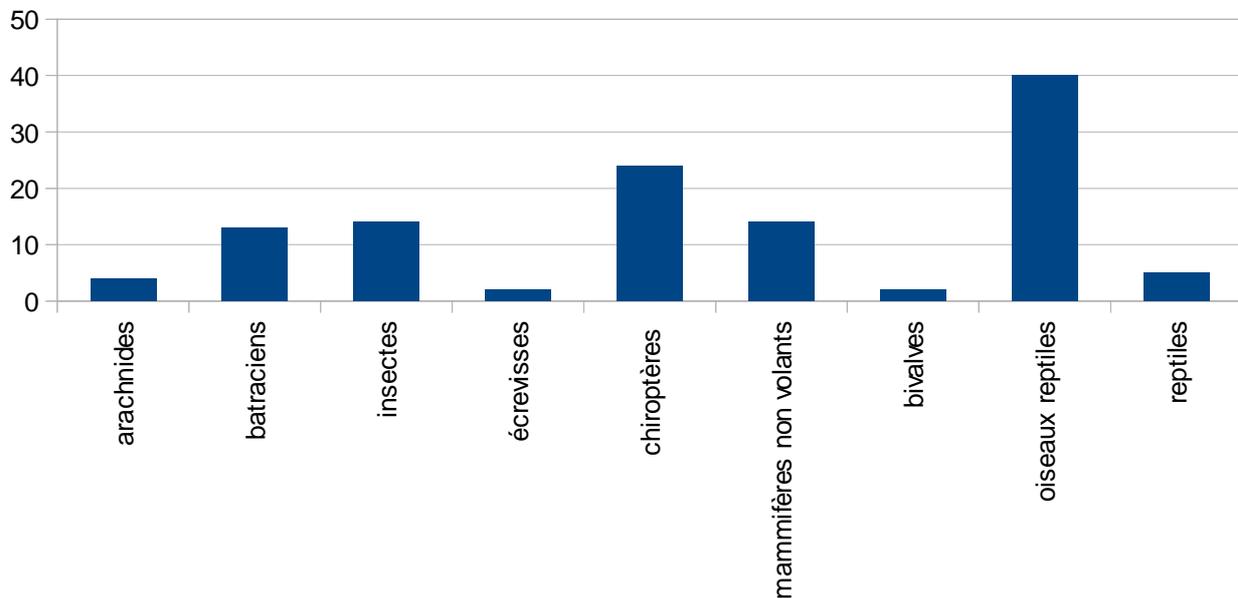
Présentation synthétique des résultats

La liste régionale des espèces potentiellement sensibles pour la diffusion des données comprend 118 *taxa* (117 espèces et 1 sous-espèce). 81 % des *taxa* concernés sont des vertébrés. Les oiseaux constituent le groupe le plus concerné par la désignation d'espèces sensibles (40 *taxa*) devant les chiroptères (24 *taxa*) et les mammifères terrestres et les insectes (14 *taxa* pour chaque groupe).

répartition vertébrés-invertébrés (en pourcentage) dans la liste des taxons potentiellement sensibles



répartition par groupe taxonomique des taxons potentiellement sensibles (en nombre de taxons))



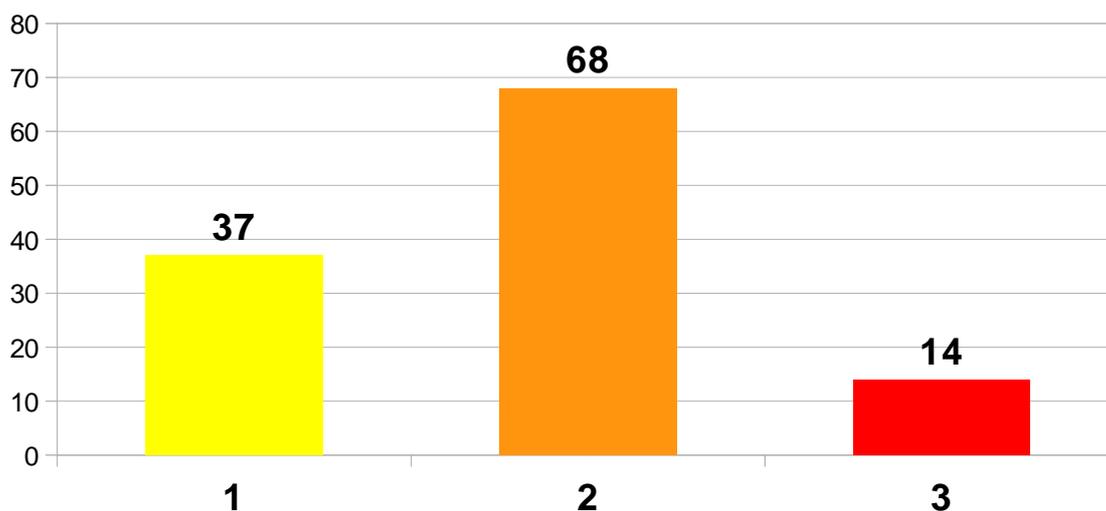
Les motivations retenues pour sélectionner les espèces sont, de fait, très diverses en particulier selon les groupes taxonomiques traités. Elles sont notamment fonctions du contexte de risques, lui-même très différent d'un groupe systématique à l'autre. Pour ne citer que quelques exemples, on peut faire état des arguments suivants pour illustrer les réflexions qui ont alimentées les réunions des groupes de travail. Pour les insectes, le risque de prélèvement d'individus à des fins de collection a été l'argumentaire le plus souvent mobilisé, soit du fait du risque de prélèvement direct d'individus mais également compte-tenu du risque de dégradation de micro-habitats auxquels sont inféodées ces espèces (cas des coléoptères saproxyliques notamment). Le risque de prélèvement à des fins de collection a été aussi mobilisé pour les bivalves sélectionnés. Pour les arachnides, le risque de prélèvement à des fins d'élevage dans les terrariums a été l'argument retenu. S'agissant des mammifères non volants, le risque de destruction d'individus via le braconnage ou le piégeage a été repris pour plusieurs espèces (renard, blaireau...) en particulier pour limiter l'accès à des informations précises sur la localisation des terriers.

Par ailleurs, la méthodologie prévoit de définir, pour chaque taxon qualifié de sensible, un grain de sensibilité correspondant. En d'autres termes, ce grain de sensibilité correspond au niveau de restitution géographique maximal auquel l'information d'occurrence sera disponible. Pour les taxa réputés sensibles, la méthodologie préconisée par le MNHN prévoit quatre niveaux de restitution géographique se déclinant comme suit :

- aucune diffusion (niveau 4),
- département seulement (niveau 3),
- département et maille 10 sur 10 km (niveau 2),
- département, maille, espace, commune, ZNIEFF (niveau 1).

Le travail d'évaluation régional a conduit à mobiliser les trois premiers niveaux de sensibilité. Aucun taxon n'a justifié la mobilisation du niveau 4 qui conduirait à une absence totale de diffusion d'information. Le niveau 3 a notamment été mobilisé pour plusieurs espèces de coléoptères réputés exceptionnels en France et dont l'Auvergne abrite certaines localités. Plusieurs espèces d'oiseaux et deux mammifères (Loup et Lynx d'Europe) sont également concernés par cette catégorie.

répartition des taxa par niveau de sensibilité



Conclusion

Cette première évaluation des espèces potentiellement sensibles au regard des principes édictés par le protocole national du SINP conclut à la désignation d'une première liste de 119 taxons. De l'avis des experts ayant participé aux groupes de travail, un premier retour d'expérience de sa mise en application devra être dressé à court terme (2016 ou 2017) pour vérifier sa pertinence et son opérationnalité. La mise en œuvre de cette liste s'appliquera prochainement à l'ensemble des structures gestionnaires d'outils de collecte et de bases de données s'intéressant au patrimoine biologique régional et désireuses de s'inscrire dans le déploiement régional du système d'information sur la nature et les paysages (SINP). En tant qu'initiateur de la démarche, la DREAL Auvergne veillera à mettre en application cette liste pour toutes les nouvelles données sources et de synthèse qu'elle mettra, à l'avenir, à disposition des citoyens.

Liste régionale des espèces potentiellement sensibles pour la diffusion des données (faune)